

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20230805

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un août à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val D'Etangson - Evailly en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation  
24 août 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.

Date d'affichage  
24 août 2023

Nombre de conseillers

### Étaient excusés :

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 37

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à GAUTHIER Renaud  
M. CHÉRON Michel  
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian  
M. FOUCAULT Yves  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora  
M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques  
M. MARTEL Jean-Pierre  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert  
M. PITOOU Jean-Philippe donne pouvoir à MENU Catherine  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre  
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à MASSÉ Nicolas  
Mme NELET Annie donne pouvoir à LEROY Michel

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**

## **SYVALORM RAPPORT D'ACTIVITES 2022**

En vertu de l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur les prix et la qualité de la collecte des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance du rapport annuel 2022 du Syvalorm, doit se positionner sur ce compte rendu d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité au titre de l'année 2022 du syndicat du Syvalorm.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 31 août 2023

Le Président,  
Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS